

Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 51/1960 (1960)

Artikel: Neuchâtel
Autor: Bonny
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-114825>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

vont en augmentant. Tous les titulaires de ces classes ne possédaient pas le brevet requis pour l'enseignement aux enfants déficients. Un cours de pédagogie curative, théorique et pratique, fut organisé durant l'hiver 1959-1960. Vingt-trois participants le suivirent avec succès.

9. *Subventions* (pour l'ensemble du canton)

En 1959, l'Etat a alloué, en faveur de l'Instruction publique,

- 16 ½ millions de subventions pour les constructions scolaires, et
- 160 000 francs pour l'acquisition de moyens d'enseignement et de mobilier.

10. *Service dentaire*

La loi fixe l'organisation de ce service devenu obligatoire. Toutefois la pratique a démontré que, dans les régions écartées et spécialement en montagne, il est difficile d'en faire bénéficier tous les enfants. Le Grand Conseil a décidé, en février 1959, d'acquérir une clinique dentaire scolaire ambulante et, si le besoin s'en fait sentir, de mettre une deuxième voiture-clinique à disposition. Parallèlement, une campagne d'information et de documentation a été entreprise en vue de prévenir la carie chez les écoliers.

P. REBETEZ.

Neuchâtel

Enseignement primaire

Le jour même où nous commençons de rédiger la chronique se rapportant au canton de Neuchâtel, nous apprenons le décès de M. Gaston Schelling, maire de La Chaux-de-Fonds de 1943 à 1959. M. Schelling joua aussi un rôle pédagogique important puisqu'il fut directeur des écoles primaires de La Chaux-de-Fonds de 1933 à 1943, directeur énergique et administrateur de talent. En 1938, il développa une motion au Grand Conseil pour demander la prolongation de la scolarité qui fut réalisée à titre facultatif en 1939 et, à titre obligatoire, en 1943.

Nous avons vécu une année particulièrement difficile. Entre le 1^{er} mai et le 20 juin, 25 postes ont été occupés par des membres du corps enseignant valaisan. De plus, de jeunes instituteurs ont été appelés à des cours d'instruction : écoles de recrues, écoles de sous-officiers et d'officiers. Enfin, le cours de répétition du régiment neuchâtelois du 29 août au 17 septembre nous obligera de faire appel à tous les étudiants de l'école normale qui ont déjà été mis à contribution avant l'arrivée des instituteurs et des institutrices du Valais. Au sujet des remplacements, la plupart des commissions scolaires, des membres du corps enseignant et des parents se rendent compte de nos difficultés et comprennent que nous prenons les dispositions les meilleures dans des circonstances souvent défavorables. Depuis plusieurs années, des mesures spéciales sont prises pour que les remplaçants soient exactement

orientés avant de commencer leur activité et pour qu'ils soient suivis, conseillés et encouragés pendant la durée de leur activité pédagogique.

L'organisation des remplacements est confiée à un inspecteur alors qu'elle devrait être dirigée, comme c'est le cas dans d'autres cantons, par un chef de service qui pourrait s'occuper aussi de l'enseignement ménager et de la question des cours de perfectionnement pour les membres du corps enseignant. Le travail administratif des directeurs et des inspecteurs d'écoles est donc très considérable mais on peut affirmer que les visites de classes et l'étude des problèmes pédagogiques restent au premier plan de leurs préoccupations.

En tenant compte de la décision du corps électoral neuchâtelois accordant le droit de vote et l'éligibilité aux femmes, l'enseignement de l'instruction civique doit être donné aux filles comme aux garçons, dès la 7^e année primaire. Les directeurs et les inspecteurs d'écoles ont pris toutes dispositions utiles pour que ce soit effectivement le cas et organiseront des cours pour les institutrices chargées de cet enseignement. Signalons que de nombreux membres du corps enseignant ont pris l'initiative de donner un enseignement régulier aux jeunes filles, dès l'automne 1959, pour autant que cet enseignement n'ait pas déjà eu lieu auparavant.

Un nouveau livre de solfège a été distribué aux élèves du degré inférieur. L'auteur, M. Ch. Landry, instituteur à Neuchâtel, a travaillé en collaboration avec une commission spéciale. Ce livre a été fort bien accueilli ainsi que le livre du maître qui contient de précieuses indications destinées à faciliter la tâche du corps enseignant. L'auteur est parti du principe que les éléments nécessaires à l'apprentissage de la musique sont contenus dans les chants. Pour faciliter l'introduction du nouveau manuel de solfège, des cours obligatoires ont été organisés dans les six districts. M. Landry travaillera dans le même sens que pour le degré inférieur pour les livres destinés aux élèves des degrés moyen et supérieur.

Les conférences officielles d'automne, présidées par M. le chef du Département, connurent le même succès que les précédents. Deux exposés retinrent l'attention d'auditoires séduits par la valeur des orateurs et l'intérêt des sujets qu'ils présentaient : « Que savons-nous aujourd'hui de l'univers cosmique ? » par M. Jean-Pierre Blaser, à l'époque directeur de l'Observatoire de Neuchâtel, actuellement professeur à l'Ecole polytechnique fédérale, Institut de physique, Zurich, et « Le voyage de Grèce » par M. Olivier Reverdin, professeur à l'Université de Genève. Les conférences officielles du printemps 1960 ont été supprimées pour laisser toute liberté aux membres du corps enseignant de préparer le centenaire de la Société pédagogique neuchâteloise qui a été célébré le 18 juin. La commémoration de cet anniversaire comportait trois étapes.

Par un concours de chorales enfantines, la S.P.N. a tenu à associer les écoliers à la célébration de son jubilé. Cette sympathique manifestation a remporté un grand succès.

La journée commémorative a débuté par une assemblée qui a réuni les autorités et le corps enseignant. M. René Schaefer, professeur de philosophie à l'Université de Genève, fit un exposé magistral sur ce

sujet : « Socrate, notre maître ». L'après-midi, chacun put visiter une exposition de matériel didactique créé par le corps enseignant primaire. Le soir, des membres du corps enseignant interprétèrent « Le Tricorne enchanté » de Th. Gautier. Cette représentation marqua le début d'une tournée théâtrale dans le canton au profit des œuvres scolaires. En automne, un film du centenaire, consacré à la mission de l'instituteur, sera présenté dans diverses localités du canton.

Nous nous en voudrions de ne pas signaler la célébration, à Berne, l'été dernier, du 75^e anniversaire de la Société suisse de travail manuel et de réforme scolaire qui a exercé une influence considérable et particulièrement heureuse sur l'orientation de l'enseignement.

Enseignement secondaire

Un nouveau règlement concernant le certificat d'aptitudes pédagogiques pour l'enseignement dans les écoles secondaires, les gymnases et les écoles de commerce est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1960, abrogeant ainsi celui de 1937. Avant cette époque, aucune formation pédagogique systématique n'était prévue pour les maîtres de l'enseignement secondaire.

L'étude de la réforme des enseignements primaire et secondaire se poursuit normalement. La commission d'étude de la réorganisation de l'enseignement primaire a examiné, au cours de plusieurs séances, les rapports généraux de chaque sous-commission. La commission d'étude de la réorganisation de l'enseignement secondaire, après avoir accompli le même travail, a pu approuver certains principes tels que la primauté de la notion de culture, la nécessité de la possession de connaissances fondamentales et du développement du pouvoir de réflexion, l'importance du rôle de la mémoire, la nécessité du contact à établir entre l'enseignement et la vie. Pour permettre une orientation aussi sûre que possible des élèves, la commission a adopté le principe d'épreuves de connaissances combinées avec la moyenne scolaire de l'élève. En cas de légère insuffisance, le résultat des épreuves d'intelligence pourra servir de compensation.

Avec raison, M. le chef du Département de l'Instruction publique estime que le moment est venu de saisir le Grand Conseil de l'importante question de la réforme et de l'inviter à se prononcer sur certains principes de base. Si le Grand Conseil approuve le chef du Département, le travail pourra se poursuivre à un rythme plus accéléré.

Les effectifs des deux sections de l'enseignement secondaire ont suivi la courbe ascendante de la population scolaire, ce qui a nécessité l'ouverture de nouvelles classes dans certaines écoles. Il en est résulté quelques difficultés dans le recrutement du personnel enseignant et le nombre de maîtres surnuméraires reste élevé.

Comme le gymnase cantonal de Neuchâtel est actuellement trop petit, bien qu'il ait été inauguré en 1953, une annexe est prévue à quelques minutes du bâtiment principal. L'étude dont nous parlions l'année dernière est terminée. Si le Grand Conseil et le peuple neuchâtelois accueillent favorablement ce projet, les dépenses ne dépassant pas 2 800 000 francs, il sera possible d'occuper le nouveau bâtiment au

début de l'année scolaire 1963-1964. Il est indispensable que ce délai soit respecté si l'on veut éviter à l'Etat de nouvelles dépenses pour l'aménagement de locaux provisoires.

Nous désirons signaler le cours organisé, en octobre dernier, au Gurten, par la commission nationale suisse pour l'Unesco. Il a été consacré au passage de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire. Très bien dirigé par M. Pauli, directeur du Gymnase cantonal et de l'Ecole normale de Neuchâtel, il a réalisé un travail fort utile réparti en quatre groupes : 1. But et structure des plans d'étude. 2. Conditions de passage de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire. 3. Evolution des effectifs en cours de scolarité. 4. Structure sociale de la population scolaire des établissements d'enseignement secondaire. Le passage des élèves dans l'enseignement secondaire doit-il s'effectuer avec ou sans examen ? La question fut très controversée. La plupart des cantons exigent un examen et s'en trouvent bien mais la solution intermédiaire d'examens conditionnels paraît intéressante. Chacun s'accorda pour insister sur deux facteurs essentiels : la collaboration plus étroite des enseignements primaire et secondaire et la nécessité de prévoir une orientation rationnelle et systématique des élèves. L'aspect social du problème donna lieu à une discussion nourrie. Certes, plusieurs cantons ont fait de gros efforts pour que les jeunes gens puissent étudier sans connaître des soucis financiers trop considérables, mais de grands progrès doivent encore être accomplis. L'examen de la structure sociale des écoles secondaires ne fut pas oublié.

Université

Le 26 novembre, M. François Clerc, professeur à la faculté de droit, a été installé dans ses nouvelles fonctions de recteur, succédant ainsi à M. le professeur Fiala.

M. Gaston Clottu, chef du département de l'Instruction publique, rendit hommage à M. Fiala qui fut un recteur dévoué, actif, généreux, montrant un égal intérêt au sort des diverses facultés et des étudiants. L'Université restera en bonnes mains avec M. François Clerc dont le gouvernement cantonal salue avec plaisir le rectorat.

Après avoir rappelé comment les derniers recteurs marquèrent leur passage dans le développement de l'Alma Mater, M. Clottu parla des problèmes que le nouveau recteur devra aborder, en collaboration avec le Conseil d'Etat. Certes, traditionnellement, chaque université cherche le plus possible à étendre ses études à toutes les disciplines, ce qui nécessite des besoins accrus. En présence des faits, il paraît indispensable d'établir des accords. La collaboration a fait l'objet de sérieuses réserves, même dans les milieux universitaires. Cependant, on ne voit pas que la question puisse être éludée. Les universités romandes ne perdront que peu de leur indépendance si elles se lient par des accords.

Revêtu de sa toge de « rector magnificus », M. François Clerc, prononça un remarquable discours d'installation sur « Jean-Frédéric Osterwald, législateur ».

Lors de la cérémonie du « Dies Academicus » du 19 mai 1960, le recteur a parlé, lui aussi, de la collaboration entre universités romandes.

On devrait établir une distinction entre les enseignements de licence et ceux de doctorat. Les premiers devraient être dispensés dans toutes les universités, avec des exigences communes. Pour les seconds, orientés vers la recherche scientifique ou la spécialisation, on pourrait faire appel à des professeurs donnant le même cours dans nos divers établissements d'instruction supérieure. En d'autres termes, la collaboration devrait se faire par la base et non par le faîte.

M. G. Levasseur, professeur à la faculté de droit de Paris, prononça une magistrale conférence sur « Liberté de la presse et justice pénale ».

A l'occasion du 500^e anniversaire de la fondation de l'Université de Bâle, M. Max Petitpierre, président de la Confédération, a pris position au sujet de la répartition des tâches entre les universités suisses. Il a insisté sur la nécessité où se trouvent nos universités « de coordonner leurs efforts et de procéder à une certaine division du travail entre elles ». Il a souligné solennellement que « nos moyens humains et financiers sont limités » et qu'il faut « éviter le gaspillage qui résulterait de leur dispersion ».

On peut remarquer que la question de la coordination des tâches universitaires est d'une brûlante actualité. Des mouvements se dessinent en vue d'engager les autorités cantonales à entamer des pourparlers pour une utilisation plus rationnelle de nos ressources sur le plan universitaire.

Le dernier rapport du prédécesseur du recteur actuel laissait percer une certaine inquiétude concernant le développement futur de l'Université. Alors que certains auditoires et laboratoires sont déjà trop exigu, on peut s'attendre dans deux ou trois ans, à une augmentation des effectifs de 50 % au minimum. Dans un rapport, la sous-commission financière du département de l'Instruction publique a suggéré la suppression de certains instituts scientifiques. De telles propositions, écrit M. Fiala, reflètent des préoccupations financières assurément légitimes mais elles ne tiennent compte ni de la structure, ni des besoins actuels et futurs des études universitaires. L'attitude de la sous-commission financière citée plus haut suggère, en particulier, à M. Fiala les réflexions suivantes : « L'Université, comme plusieurs autres écoles du canton, doit pouvoir compter sur un effort accru du gouvernement et du peuple. C'est à ce prix que le pays pourra participer au progrès culturel et scientifique qui s'accomplit dans le monde entier et permettra aux plus capables de ses enfants d'acquérir sur place une formation convenable ». Et plus loin : « S'il est urgent aujourd'hui de concentrer un effort exceptionnel sur un ou deux secteurs particuliers de la recherche, cet effort même exige, pour être complètement efficace, un soutien constant et vigilant des autres disciplines ».

Il n'est pas possible de mentionner en détail toutes les activités scientifiques des professeurs, les nombreux contacts qu'ils ont établis avec les savants suisses et étrangers, la part importante qu'ils ont prise à la vie culturelle du pays. Bornons-nous à rappeler la session de l'Institut de droit international du 3 au 12 septembre 1959, à l'Université de Neuchâtel, sous la présidence de M. le professeur Sauser-Hall. Lors de la séance d'ouverture, M. Max Petitpierre salua les participants au nom du Conseil fédéral.

Dans les locaux dont l'exiguïté se fait chaque jour sentir davantage, le Foyer des étudiants poursuit une tâche utile. Nous sommes heureux de pouvoir saluer la renaissance de la vie communautaire dans notre établissement d'enseignement supérieur. La Fédération des étudiants est sortie de sa léthargie et fait preuve d'une très remarquable activité.

BONNY.

Tessin

Comme nous l'avons dit dans une récente chronique, d'après la nouvelle loi générale sur l'enseignement du 29 mai 1958, peuvent être admis seulement aux examens pour obtenir le brevet permettant de diriger une école primaire supérieure (scuola maggiore) les candidats qui ont fréquenté deux cours préparatoires d'une durée totale de trois mois, organisés pendant l'été à Locarno dans les bâtiments de l'école normale cantonale et placés sous la direction de M. Manlio Foglia, directeur de l'école et président du collège des inspecteurs scolaires. Les candidats doivent avoir à leur actif au moins trois années d'enseignement dans une école primaire publique et doivent avoir obtenu un rapport favorable de la part d'une commission spéciale présidée par M. Felice Pelloni, professeur de pédagogie à l'école normale. Le premier cours ayant eu lieu l'année passée, c'est seulement cette année que les examens ont abouti à la concession du brevet à une trentaine de candidats.

La pénurie d'instituteurs approche de la fin grâce au nombre toujours plus grand de jeunes gens et de jeunes filles fréquentant l'école normale. Cette année on a eu 69 nouveaux membres du corps enseignant primaire et 17 maîtresses des écoles enfantines. On prévoit que dans deux ou trois ans il n'y aura plus de difficulté pour occuper tous les postes qui deviendront libres. Le mouvement dans le personnel enseignant est toujours assez grand car il s'agit de remplacer chaque année une cinquantaine de personnes qui quittent l'école pour cause de retraite, de limite d'âge, de décès ou de mariage, sans compter les instituteurs des deux sexes qui obtiennent un congé pour continuer les études. A cela il faut ajouter l'augmentation de l'effectif des écoles primaires, qui n'est pas en relation avec l'augmentation du nombre des élèves mais qui dépend du dépeuplement des campagnes et des vallées au profit (?) des localités plus importantes.

L'effort du canton et des communes dans le domaine des constructions scolaires est toujours considérable. De nouveaux bâtiments pour les écoles primaires ont été terminés à Sorengo, Iragna, Someo et Bosco Gurin, tandis qu'on commence les travaux à Cadenazzo, Intragna, Personico, Pianezzo, Vogorno, Gerra Piano, Lodrino et Cugnasco pour de nouvelles constructions et à Camorino, Canobbio, Bissone, Minusio et Pregassona pour des travaux d'amélioration.

Le département de l'instruction publique prête toujours son attention et ses soins à la radio scolaire qui est, comme on sait, obligatoire dans notre canton. Tous les appareils actuellement en fonction, qui sont à peu près 200, ont été mis à disposition par l'Etat. Les émissions ont